

N°55 Hiver 2025-2026

GAZETTE DU PYLA

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

— PLU, QUEL FUTUR —



**L'ouverture naturelle
sur le Bassin
préservée**



Suivez l'ADDPM sur les réseaux sociaux





Comment nous soutenir ?

Pour accroître et garantir notre efficacité, **nous avons besoin de votre adhésion.**

Pour adhérer à l'ADPPM, **envoyez votre cotisation** à ADPPM - BP 80513 - 33164 La Teste CEDEX

Adhérent : 30€ - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5€

Vous pouvez **adhérer par Internet** via Assoconnect en flashant le QR code ci-contre

Ou en utilisant le lien hypertexte ci-dessous:

<https://adppm.assoconnect.com/collect/description/640487-y-adhesion-2026>

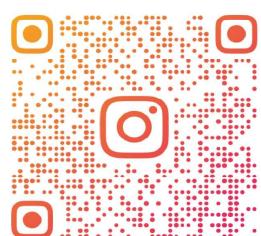


Ecrivez-nous à : adppmpyla@gmail.com

Notre site internet : <https://www.adppm-asso.fr>



Suivez l'ADPPM sur instagram en flashant le QR code ci-contre:



Composition du bureau :

Président : Christophe Wigniolle,

Vice-présidents : Thierry Lataste & Hugues Legrix de la Salle

Trésorier : Didier Masson

Secrétaire général : Alain Herzhaft

Secrétaire générale adjointe : Emmanuelle Bourgeois

Directeur de la publication : Christophe Wigniolle

Conseil d'administration :

Adrien Bonnet

Alain Herzhaft

Didier Masson

Pierre Gauthier

Thierry Lataste

Antoine Mauss

Samuel Guillon

Hugues Legrix de la Salle

Anne-Lise Volmer

Nicolas Gusdorf

Lionel Lemaire

Jean-Pierre Volmer

Emmanuelle Bourgeois

Patrick Lafond-Grimault

Christophe Wigniolle



Assemblée générale 2026 au Centre Culturel Pierre Dignac
le samedi 8 août à 10h - Accueil à partir de 9h30



— Editorial —



Chers membres, Chers lecteurs,

C'est avec beaucoup de plaisir et une certaine émotion, que je prends le stylo pour la première fois en tant que président de l'ADPPM.

Avant toute chose, je souhaite rendre hommage à Anne-Lise Volmer, qui a assuré la présidence de notre association pendant ces 3 dernières années, et qui a été aussi notre « plume » et rédactrice en chef de la gazette pendant 10 ans. J'associe à cet hommage Jean-Pierre qui a assuré la présidence de l'association de 2017 à 2022.

Anne-Lise et Jean-Pierre ont beaucoup contribué au développement de notre association en mettant en avant notre Pyla tel que nous l'aimons, via les fiches de visites du Pyla, l'exposition sur son histoire ou encore dernièrement les guides des pylatais. Nous sommes très heureux de les voir rester au sein de notre conseil d'administration.

Je remercie chaleureusement le conseil d'administration de m'accorder sa confiance pour cette nouvelle présidence.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis un « pylatais d'adoption ». Agé de 50 ans cette année, marié et père de 3 garçons de 13 à 21 ans, résident parisien, je fais partie des « jeunes » membres de notre conseil. J'ai découvert le bassin d'Arcachon lorsque j'avais 15 ans, nous y sommes revenus pour nos vacances il y a près de 20 ans, et Le Pyla est maintenant notre lieu de villégiature familial. Nous y trouvons ce que beaucoup viennent chercher ... douceur, calme, air iodé, forêt, bassin et un équilibre de vie fantastique tout au long de l'année. J'ai rejoint l'ADPPM en 2020, et j'y assurais le rôle de Secrétaire général.

Notre gazette est un rendez-vous toujours très attendu par les Pylatais. Les éditions précédentes restent sur la table du salon, on relit tel ou tel article, et nous nous rendons compte que les enjeux du Pyla ont peu changé depuis 60 ans : contrôle de l'urbanisation, maintien du couvert forestier et des pins qui font son charme, préservation de la dune et du banc d'Arguin, vivre ensemble et développement contrôlé du tourisme.

Cette année, Le PLU et ses enjeux ont été au cœur de nombreux échanges entre notre association et la Mairie. Nous avons reçu une écoute attentive de la part de la Mairie sur certaines de nos demandes, malheureusement d'autres sont restées vaines. Nous sommes satisfaits du contrôle historique du Pyla avec le PLU patrimonial et le maintien d'un couvert forestier important, nous trouvons que le droit à construire sur les parcelles reste trop important !

Les pins sont encore la cible de nouvelles attaques dans le sud-ouest. Après les incendies qui resteront à jamais dans nos mémoires, un épisode de scolytes l'année dernière, voilà maintenant le nématode du pin qui sévit dans les Landes. C'est à la fois loin ... et tout près.

Nous avons dressé un bilan relativement positif des nuisances nocturnes cet été. Si le contrôle dans les établissements augmente, il est toujours difficile de contrôler les extérieurs, et cela malgré l'augmentation de forces de police affectées pendant la période estivale. Les lieux de nuit continuent à travailler pour réduire les nuisances, mais le succès de certains établissements impacte fortement le voisinage.

2026 est une année électorale, avec tous les enjeux que cela entraîne pour toute commune. Nous sommes, depuis 60 ans, une association apolitique. Nous enverrons en début d'année prochaine un questionnaire à tous les candidats pour comprendre leurs intentions concernant le Pyla. Nous vous transmettrons leurs réponses, en toute neutralité.

Il nous reste à vous souhaiter une année 2026 à la hauteur de vos attentes, en espérant que vous pourrez profiter du Pyla comme vous le souhaitez, et soyez assurés que nous continuerons à travailler pour préserver notre Pyla.

Par Christophe Wigniolle
Président de l'ADDPM





— La forêt domaniale de



«Placette» de 6m² délimitée pour compter les semis

Quelle est l'évolution de la forêt depuis les incendies de 2022 ?

C'est ce que l'ONF proposait au grand public de découvrir le 27 Septembre 2025 avec ses experts forestiers aux abords de la plage de la Salie.

En Juillet 2022, comme nous nous en souvenons tous, tant ces terribles incendies ont marqué les mémoires, 1000 hectares sur les 2000 de la forêt domaniale de la Teste ont été détruits.

Après ces incendies, les premières actions de l'ONF ont été de sécuriser la forêt, d'accompagner les coupes de bois détruits, de remettre en état les sites puis de lutter contre le scolyte. La reconstruction de la forêt pouvait ensuite s'envisager, dans les 2 à 4 ans suivant l'incendie. Et cela a demandé un vaste travail d'inventaire de la régénération naturelle.



La régénération naturelle privilégiée

En effet, l'ONF donne la priorité à la régénération naturelle grâce aux graines présentes dans les cônes de pins. Il est important cependant de contrôler si elle sera suffisante, et dans les zones où la forêt n'a pu reprendre ses droits, de replanter.

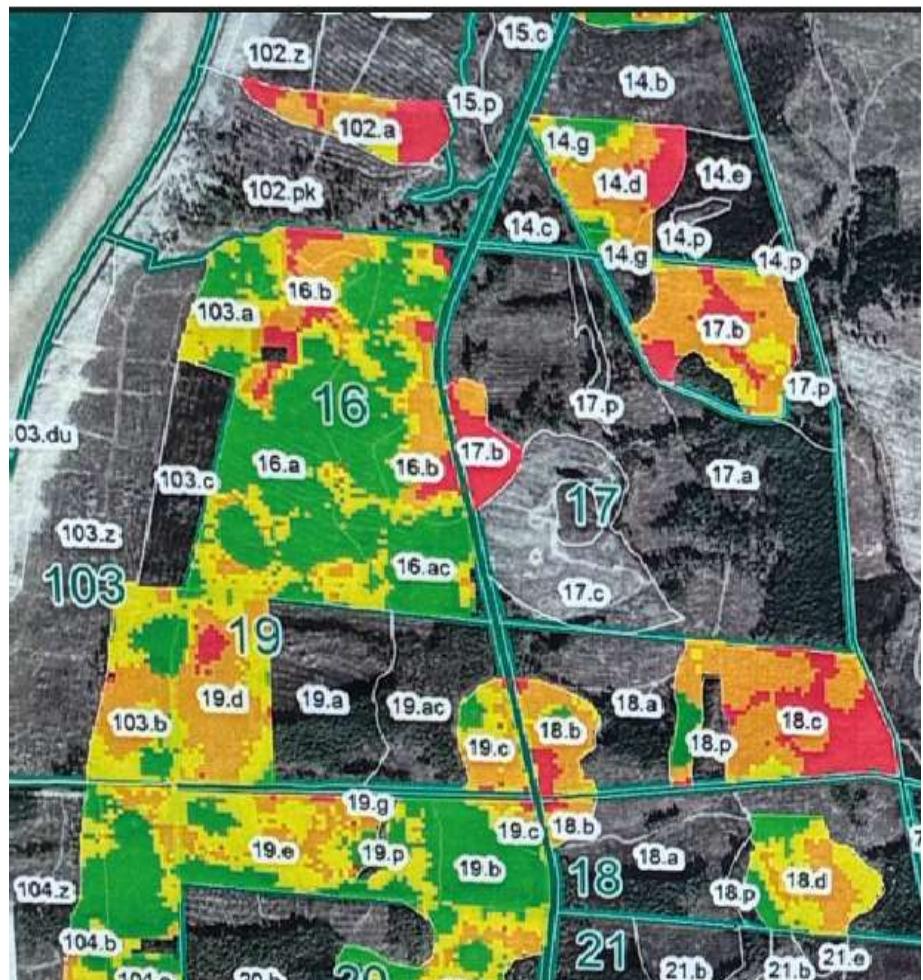
Des inventaires indispensables

Les inventaires sont réalisés pour repérer ces zones. Les statisticiens de l'ONF déterminent dans les GPS des experts forestiers, un certain nombre de points répartis sur une zone précise. A partir de ces points, ces derniers forment un

cercle de 6m² (appelé «placette») dans lequel ils comptent le nombre de pins vivants, de pins morts, de chênes ainsi que les dégâts éventuels de gibier par consommation.

Ces comptages sont ensuite extrapolés sur la zone entière ce qui permet de déterminer la densité de semis de pins maritimes (extrait de carte ci-dessous).

A la suite des précédents inventaires, des plantations seront effectuées dans les mois à venir sur 90 hectares avec pins maritimes, chênes liège et chênes tauzin afin de reboiser les zones sans semis.





la Teste reprend vie

La forêt reprend vie

Comme le montrent la carte et les photos, et comme nous avons pu le constater lors de notre participation à cette nouvelle vague d'inventaire, la forêt domaniale reprend vie. De nombreuses zones présentent en effet des semis avec différentes tailles de pins et des chênes.



Il est aussi intéressant de constater leur « force de résistance », que ce soit face aux autres végétaux ou au gibier avec ci-contre une repousse de pin suite à consommation par un chevreuil.



Dans une dizaine d'années, il nous faudra lever franchement la tête pour voir la cime de ces semis ...

Et on peut rappeler aussi avec fierté que les forêts de La Teste, Arcachon et Lège-Cap-Ferret sont labellisées forêts d'exception !

Par Emmanuelle Bourgeois

La vie de l'ADPPM

Comme vous le voyez, nous continuons à « faire évoluer » notre association. Dans la lignée du nouveau logo l'année dernière, cette année, c'est notre gazette que nous avons voulu moderniser !! Espérons que vous y trouverez toujours autant de plaisir et d'intérêt à la lire. Nous avons aussi travaillé cet hiver notre outil de gestion des membres. En effet, le tableau excel atteignait ses limites, pour gérer notre base de 1.000 membres. Nous nous sommes dotés d'un outil de gestion CRM. Nous allons être conformes aux règles RGPD (désolé de tous ces acronymes !) et cela nous permettra de mieux nous connecter avec nos membres.

Comme déjà annoncé, notre bureau a évolué cet hiver et nous tenons à remercier Alain Herzhaft et Emmanuelle Bourgeois pour leur investissement. Alain a suivi ses études de droit à Bordeaux. Après 44 ans dans le domaine immobilier, il est revenu s'installer et vit à l'année au Pyla. Il est au CA de l'ADPPM depuis 2022. Emmanuelle est vétérinaire de formation, et a fait sa carrière dans l'industrie pharmaceutique vétérinaire. En 2021, elle s'installe au Pyla à plein temps. Elle vient de rejoindre notre association, où elle s'implique particulièrement dans l'environnement local.

Enfin, et comme nous aimons le rappeler, **nous sommes toujours à la recherche de volontaires pour rejoindre notre CA**. Si vous aimez le Pyla tel qu'il s'est construit, si son futur et ses enjeux vous touchent et vous intéressent, alors votre candidature nous intéresse ! Vous pouvez nous joindre par mail, et nous vous rencontrons pour échanger sur votre candidature.

Par Christophe Wigniolle



Plaisance

L'ADPPM a assisté au Conseil d'administration de la CAUB'ARC, Association qui regroupe environ 1000 adhérents et représente presque 10 % des plaisanciers du Bassin d'Arcachon.

Différents sujets ont été abordés, nous vous en livrons ici les principaux :

Un constat d'évolution à la baisse du nombre de plaisanciers du Bassin comme en témoignent les places libres de certains ports ainsi que le nombre croissant de corps-morts libres. On décompterait environ 13000 plaisanciers sur le Bassin.

Un important changement pour les pêcheurs récréatifs (non professionnels). Toute prise de merlu, de bar, de thon rouge ou de certaines dorades devra être déclarée aux autorités à partir de 2026, en application d'un règlement européen que le Ministère de la Transition Écologique transpose en France à compter du 10 janvier. Les professionnels de la pêche ont déjà cette obligation de déclarer leurs prises.

D'après des statistiques de l'observatoire FranceAgriMer en 2017, un demi-million de personnes s'adonnerait en France à la pêche depuis une embarcation, dont à peu près la moitié sont des pêcheurs amateurs qui se livrent à la pêche en bateau.

Les pêcheurs de 16 ans et plus, pratiquant la pêche de loisir en mer devront

s'enregistrer et déclarer leurs captures du jour via une plate-forme électronique à partir du 10 janvier 2026. C'est ce que prévoit l'article 55 du règlement (UE) 2023/2842 relatif au contrôle des pêches.

Une application dédiée, **RecFishing** existe déjà depuis 2020, mais sur la base du volontariat. À partir de janvier 2026, son utilisation deviendra obligatoire pour déclarer certaines captures.

L'envasement du Bassin d'Arcachon est un sujet récurrent de préoccupation. Différentes propositions sont faites pour lutter contre cet envasement dont la

méthode du « Jetting » qui consiste à déplacer les vases sur les fonds. La CAUB'ARC a déclaré ne pas être favorable à cette solution, mais a fait une proposition qu'elle souhaite être étudiée par des experts hydrauliques. Il s'agirait d'extraire les vases de la partie nord du Bassin et de les déplacer en enfouissement dans les dunes de la façade atlantique du Ferret. Ceci aurait pour avantage selon cette étude, de modifier le courant nord-sud de sortie du Bassin ce qui amoindrirait l'érosion de la presqu'île du Ferret. Reste à définir le coût et l'origine du financement.



Le Banc d'Arguin a encore diminué, la zone nord est en grande partie inaccessible et la conche sud n'existe pratiquement plus. À noter que plus de 700 kg de déchets ont été évacués du Banc d'Arguin. Nous sommes tous concernés et/ou responsables.



TELECHARGEZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION MOBILE

PORT ARCACHON

Scannez pour télécharger

Port Arcachon

Une nouvelle application mobile du Port d'Arcachon permet de connaître les dernières actualités, d'avoir accès aux caméras en direct, de bénéficier du service gratuit de navettes Corps-Mort sur la Teste et Arcachon, et d'avoir les renseignements sur tous les services : salon nautique, urgences, marées, services portuaires, stations-service...

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) a pris possession d'une nouvelle Vedette de Sauvetage Côtier de première classe (VSC 1). Achevée par le chantier de Pors-Mor, elle a rejoint Arcachon en février de cette année. C'est une des 13 vedettes dont s'est dotée la SNSM. Un Canot Tout Temps (CTT), construit dans les chantiers Couach et basé au port de la Vigne, est venu compléter le dispositif.



ARCACHON SALON NAUTIQUE

17-18-19 AVRIL 2026

10H>19H • ENTRÉE GRATUITE

www.arcachon-salon-nautique.com

Le Salon Nautique d'Arcachon se tiendra les 17, 18 et 19 avril 2026

Par Alain Herzhaft



— Plan Local d'Urbanisme

A l'heure où nous mettons sous presse « notre gazette », le futur PLU n'a pas été encore validé par le conseil municipal de La Teste. Ce que nous vous présentons est donc sous réserve qu'il n'y ait pas de « revirements » de la part de la commune ou du conseil municipal ! Le PLU doit être voté au conseil municipal du 15 décembre 2025.

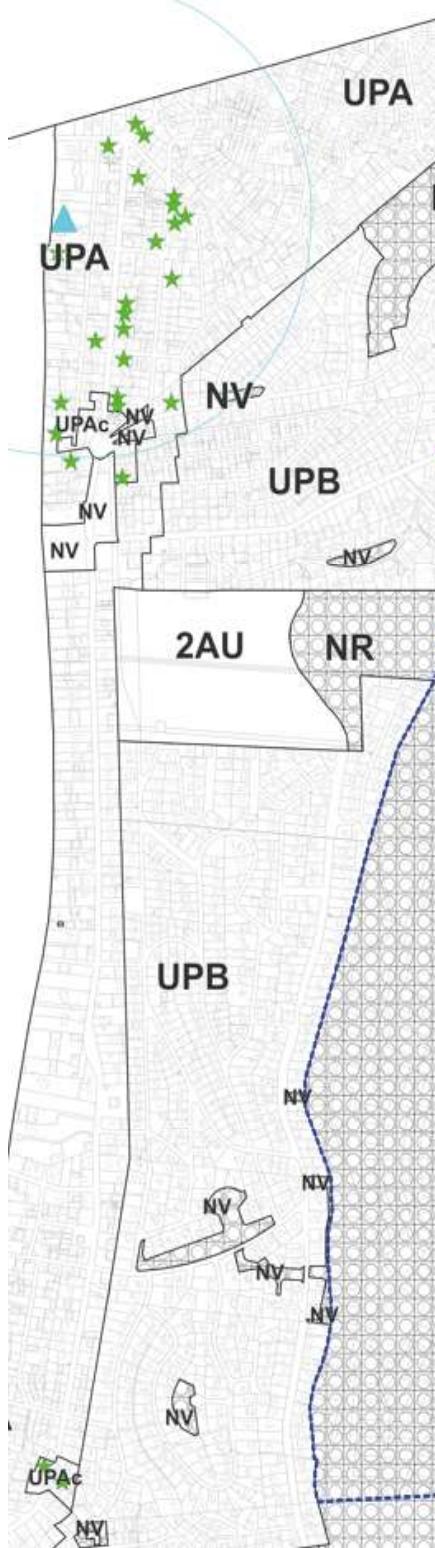
Les choses avancent ! Comme nous l'avions évoqué lors de notre AG, le PLU a été arrêté par la Mairie le 10 avril 2025 et l'enquête publique s'est déroulée du 21 Août au 27 Septembre 2025 conformément au planning annoncé, par la Mairie.

Les Testerins, Cazalins, et Pylatais ont déposé plus de 1000 contributions sur le registre de l'enquête publique, preuve s'il en était, de l'intérêt qu'ils portent à l'avenir et à la protection de leur commune. 90% de ces avis sont défavorables au projet de PLU présenté. Ces oppositions concernent principalement la croissance démographique de la commune (0,8% /an) générant ainsi la création de 2500 logements à l'horizon 2037. L'inquiétude est motivée par cette croissance démographique considérable compte tenu de l'insuffisance, déjà actuelle, des infrastructures existantes (routes, réseaux assainissement, gestion des eaux pluviales) ainsi que par le risque de surcharger la capacité d'accueil de notre site par une surpopulation et un surtourisme destructeur.

Les Pylatais se sont majoritairement exprimés

- Contre la zone UPAc prévue Place Meller programmant ainsi la disparition de la seule fenêtre d'accès

Zonage 2011



public sur le Bassin ainsi que la disparition à terme du Club de voile.

- Contre la création de zones UPAc sur le terrain de l'ex-Sauvagerie et sur l'îlot du Paradisio
- Contre la création en R+2 dans les zones UPAc
- Contre une augmentation de 70% de la densité constructible historique du Pyla
- Pour une diminution de l'emprise autorisée à 15%.

Malgré ces avis défavorables, le rapport du commissaire enquêteur a été remis à Monsieur le Maire avec avis favorable avec cependant des prescriptions concernant l'étalement dans le temps de la construction de logements dans les diverses OAP prévues. Concernant le Pyla, il préconise également d'inclure les piscines quelles que soient leurs surfaces dans le calcul de l'emprise.

Pour le Pyla quels sont les points positifs de ce PLU ?

- Création d'un PLU patrimonial permettant de protéger de nombreuses villas historiques dont la démolition est interdite.
- Déclassement de deux zones urbanisables 2AU en zones naturelles. Il s'agit de la forêt entre l'usine Gaume et la Guitoune et celle située au nord de l'avenue de Biscarrosse (plus de 20 hectares de forêt préservés)
- Déclassement de la zone UPAc en zone UP1 (villas) pour le terrain du « casino » en front de mer
- Recul de 25m par rapport au domaine maritime pour les zones UPAc en front de mer.
- Emprise autorisée réduite à 10% pour toute parcelle créée par division parcellaire postérieure à l'approbation du PLU.

Où en sommes-nous ?

- Espaces en pleine terre sur 70% conservés sur les parcelles.

Pendant ce temps, l'ADPPM a sollicité Monsieur le Maire lors de nombreuses réunions et grâce à notre opiniâtreté et à votre soutien massif voilà ce que nous avons obtenu :

- Annulation de la zone UPAc sur la place Meller. Préservation du club de voile avec le terrain nécessaire pour son évolution et annulation du projet de restaurant éphémère. Préservation totale du couvert forestier existant et de la fenêtre sur le bassin.



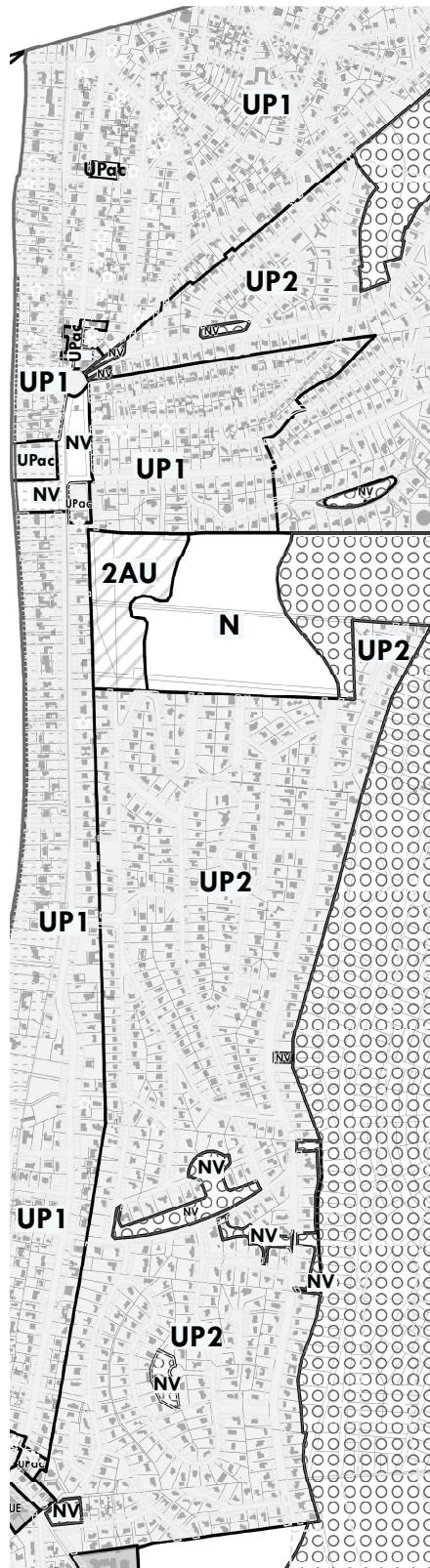
- Hauteur limitée à R+1 dans toutes les zones UPAc prévues y compris sur le terrain de l'ex-Sauvagerie et sur l'îlot du Paradiso.

- Diminution de la densité constructible. Le PLU prévoit maintenant une autorisation de 50% en R+1 au lieu de 70% prévue dans l'avant-projet du PLU.

L'ADPPM salue les avancées du futur PLU, qui vont dans le sens d'un meilleur contrôle de l'urbanisation du Pyla.

Toutefois, l'association reste préoccupée par la densité constructible possible. Le PLU prévoit maintenant l'autorisation d'un étage d'une surface égale à

Projet zonage 2025



50% de celle du rez-de-chaussée, augmentant ainsi de 50% la densité historique du Pyla.

Nous proposons depuis longtemps de limiter la densité à 30% maximum de la densité historique, ainsi que d'instaurer des règles de gabarit garantissant une diversité de volumes cohérente avec l'identité paysagère du Pyla, objet de toutes précautions et préservations dans le PADD et le PLU patrimonial.

L'augmentation prévue dans le PLU impactera fortement la densité historique qui a façonné l'équilibre entre constructions et forêt.

Aussi, l'ADPPM regrette que la recommandation du commissaire enquêteur de prendre en compte l'emprise de toutes les piscines, comme elle l'avait proposé, n'ait pas été retenue.

Malgré nos points de vue assez proches sur l'évolution du Pyla, nous restons donc préoccupés par la possibilité de densification prévue sur les parcelles constructibles. Nous sortons de 5 années où le Pyla a vu une densification et une urbanisation beaucoup trop importantes, et dangereuses pour son équilibre.

L'ADPPM tient à remercier Monsieur le Maire pour son écoute et pour les avancées obtenues, tout en réaffirmant son souhait que l'une de ses propositions-clés soit intégrée dans le futur PLU, afin de préserver le subtil équilibre paysager qui fait l'identité du Pyla.

Par Hugues Legrix
de la Salle



— Les herbiers marins —

Protéger la végétation sur terre comme en mer :

Les herbiers de zostères constituent de réelles prairies sous-marines dans le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, aire marine protégée de 435km². Ce sont des surfaces de plantes aquatiques avec feuilles, fleurs et racines. Ce ne sont donc pas des algues. Comment évoluent ces herbiers dans le Bassin? Pour quelles conséquences ?

Cela a été évoqué lors des « Rencontres scientifiques du Bassin d'Arcachon » organisées pour la première fois le 30 septembre 2025 par le Parc naturel marin. Cinq scientifiques y étaient invités pour une série de conférences à destination du grand public. Parmi eux, Florian Ganthy de l'IFREMER (Institut français de la recherche pour l'exploitation de la mer) est venu parler des herbiers du Bassin d'Arcachon, indispensables à l'écosystème.

Le Bassin : le plus grand herbier de zostères naines d'Europe

Deux espèces de zostères constituent ces herbiers : la Zostère marine, dans les chenaux, rarement découverts par la marée et la Zostère naine qui recouvre de grandes surfaces sur l'estran (zone alternativement découverte et couverte par la marée).

Les herbiers du Bassin doivent être sauvagardés

Dans les années 2000, une forte régression de ces herbiers a été observée. Et même si à l'heure actuelle, la situation semble relativement stabilisée, elle reste fragile. Leur rôle est pourtant essentiel :



- Ils augmentent la biodiversité et servent d'habitat à de nombreuses espèces,
- Ils favorisent les processus de dépôt des sédiments grâce à leur feuillage et stabilisent les fonds marins grâce à leurs racines,
- Ils captent le CO₂ atmosphérique et également des contaminants et des polluants se trouvant dans les fonds marins.

Il ne faut pas oublier aussi que le maintien des équilibres écologiques du Bassin influe directement sur certaines de ses activités économiques.

Un rôle majeur des herbiers marins sur la dynamique sédimentaire du Bassin

Florian Ganthy (IFREMER) a montré que la régression des herbiers a augmenté les processus d'érosion et donc les concentrations des sédiments en suspension. Cette régression a modifié également la distribution de ces sédiments (exemple : envasement des estrans de fond de Bassin). Il indique ainsi que « la modification des flux nets d'érosion/dépôt induits par la régression des herbiers permet d'expliquer les évolutions morphologiques observées dans le Bassin au cours des trente dernières années, suggérant que la régression des herbiers en est la principale

contributrice* ».

Comment préserver les herbiers ?

La protection des herbiers est fixée par voie réglementaire et ils sont surveillés par l'IFREMER. Ils sont classés comme des habitats d'intérêt communautaire dans le cadre de la Directive européenne « Habitats – Faune – Flore ».

Chacun peut aussi contribuer à cette protection.

Les bateaux ne doivent pas jeter l'ancre dans les zones d'herbiers qui peuvent être localisées sur l'application « E-navigation sur le Bassin d'Arcachon ». Il faut aussi toujours ancrer à la verticale pour éviter de « labourer » le fond marin.

Lors des marches sur l'estran ou à la pêche, ne pas marcher sur les herbiers et utiliser des patins à vase !

Le Parc Naturel Marin organise aussi des repeuplements de zostères en appelant, chaque année depuis 5 ans, des bénévoles pour récolter des graines de zostères. Ces graines sont ensuite réimplantées par les membres du Parc.

Par Emmanuelle Bourgeois

*extrait du Résumé des conférences sur le site parc-marin-bassin-arcachon.fr

Pour en savoir plus : « Trésors à préserver - les herbiers de zostères du Bassin d'Arcachon » édité par le Parc Naturel Marin du Bassin



— Scolyte et Nématode —



Le longicorne du pin, vecteur de nématode. (© Sud Ouest)

Dans la pinède les crises sanitaires se suivent et ne se ressemblent pas...

Nous avons tous en mémoire les terribles incendies de l'été 2022 auxquels la forêt Testerine a payé un lourd tribut. Profitant de l'affaiblissement des pins, le scolyte, ce petit insecte qui précipite la mort des arbres en creusant des galeries sous leur écorce, est venu amplifier les dégâts déjà conséquents des incendies.

Le 3 novembre 2025, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans le milieu forestier des Landes de Gascogne. Pour la première fois, un foyer de Nématode du pin a été détecté en France, à Seignosse, plus précisément. Ce petit ver microscopique, originaire d'Amérique du Nord, est présent au Portugal depuis 1999 et de façon localisée en Espagne depuis 2008. Il est classé organisme de quarantaine prioritaire par l'Union européenne et fait partie des ravageurs les plus dangereux pour les forêts de conifères. Lorsqu'il s'installe dans un arbre, le nématode bloque la circulation de la sève, ce qui conduit à la mort de l'arbre en seulement quelques semaines.

La diffusion de cet organisme se fait essentiellement par le transport de bois et de végétaux contaminés mais également par le

bias d'insectes vecteurs comme le coléoptère *Monochamus galloprovincialis*, aussi appelé longicorne du pin, qui est présent dans toutes les régions de France hexagonale. L'insecte devient porteur du nématode lorsque la larve se développe dans un arbre contaminé. Il transporte ensuite les nématodes d'un arbre à l'autre lors de son alimentation ou de la ponte.

Les exemples portugais et espagnols ont permis d'identifier les mesures efficaces pour contenir et tenter d'éradiquer les foyers infectieux. Celles-ci sont assez drastiques et prévoient notamment :

- L'abattage de toute la végétation sensible dans un rayon de 500 m autour des pins infectés.
- L'interdiction de la circulation et de la sortie des bois et produits végétaux dans un rayon de 20,5 km autour des pins infectés.
- La nécessité de demander une autorisation à la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) pour tous travaux forestiers dans un périmètre de 20,5 km autour des pins infectés.

Aux grands maux les grands remèdes donc...

Cet article est l'occasion de rappeler les conduites à tenir en cas de déprérissement rapide et inhabituel de vos pins.

Dans le cas du scolyte, les premiers symptômes sont l'apparition, sur le tronc de l'arbre, de trous par lesquels s'écoule de la sciure de bois. On peut également retrouver des petits tas de sciures au pied de l'arbre. Un arbre atteint doit être abattu et les bois évacués rapidement (dans un délai de 4 semaines idéalement).



Pin maritime infecté par les scolytes
(© Ville de La Teste)

Pour le nématode, les aiguilles des pins infestés jaunissent rapidement avant de passer au rouge et de tomber.



Dégâts de nématodes dans une pinède de Madère (© M.Goudet)

Dans les deux cas, il vous faut rapidement prendre contact avec les services municipaux de La Teste-de-Buch (policemunicipale@latestedebuch.fr), en insistant sur le côté sanitaire de votre demande, pour obtenir leur avis et validation avant l'abattage éventuel.

Pour finir sur une note positive, l'ADPPM vous rappelle que vous détenez toutes et tous une part de la solution lorsque vous replantez vos parcelles. La pinède de demain est entre vos mains !

Par Pierre Gauthier





— Vie au Pyla —

Avec l'hiver, nous retrouvons le calme dans nos allées sous les pins, les grandes balades sur les plages désertes (attention quand même aux engins de chantiers qui refont les perrés) et cette luminosité particulière du ciel sur le bassin.

C'est aussi l'occasion de faire un point sur ce qui a été réalisé dans l'année.

CIRCULATION ET STATIONNEMENTS



Lors de notre participation aux Conseils de Quartier, la limitation de vitesse à 30 km/h sur certains secteurs du Pyla avait été évoquée, notamment sur le secteur au sud de l'avenue de Biscarrosse et la partie du Boulevard de l'Océan de la sortie du Moulleau au rond-point du Figuier.

Si cette dernière section est toujours à l'étude, la partie sud ainsi que la place Daniel Meller sont passées en zone 30.

Pour rappel, l'article R110-2 du Code de la route précise que la zone 30 regroupe des voies où la vitesse est limitée à 30 km/h pour tous. **Les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens, sauf indication contraire des autorités.** La zone est signalée et aménagée conformément à cette limitation.

Rappelons aussi que la Sécurité Routière n'autorise pas les cyclistes à rouler sur les trottoirs au-delà de l'âge de 8

ans, même au Pyla.

L'aménagement de la voirie du Pyla sud continue avec la matérialisation de la piste cyclable sur l'Avenue Louis Gaume par marquage au sol pour sécuriser les cyclistes à contre-sens.

La volonté de la Municipalité est d'étendre la zone 30 dans le Pyla et de maîtriser la vitesse. Nous pouvons espérer un jour ne plus avoir à subir ces accélérations intempestives de véhicules à 2 ou 4 roues, bruyantes et dangereuses qui fleurissent aux beaux jours et qui furent légion cet été. Le stationnement des camping-cars a été interdit sur toutes les avenues partant du Boulevard de l'Océan vers la plage, mais aucune aire de stationnement spécifique aux camping-cars n'est toujours proposée.

TRAVAUX SUR LE MUZOIR DE LA CORNICHE

Afin de lutter contre le recul du trait de côte et l'érosion au bas de la Dune, le SIBA a entamé en janvier de cette année des travaux sur le musoir en le démantelant et en reprenant son extrémité afin de limiter la progression de l'encoche dunaire. Début 2026, pendant le réensablement des plages du Pyla, l'encoche dunaire sera rechargée en sable. Ces travaux sont l'aboutissement de 2 ans d'études. L'efficacité de ces travaux sera évaluée à l'issue du réensablement.

TRAVAUX PAYSAGERS

Sur le Boulevard de l'Océan, la couche épaisse de paillage qui avait été répandue sur les parterres pour assurer la gestion de l'eau des nouvelles plantations, a été soufflée par le premier coup de vent. Depuis, les plantations font peine à voir, la Mairie nous assure que les travaux de replantation des

plantes et arbres défectueux seront terminés avant la fin de 2025

SÉCURITÉ

Une convention a été signée pour accueillir une partie de la Police Nationale dans l'Hôtel de Police. Certains espaces vont être mutualisés et une partie du bâtiment va être mise à disposition des nouveaux arrivants, pour ce faire le patio actuel va être fermé pour en faire une partie habitable.

La multiplication des têtes de caméras continue et atteint aujourd'hui 144 zones couvertes, le but est de maîtriser les entrées et sorties de ville des véhicules avec lecture de plaques. Toutes les images sont ramenées à l'Hôtel de Police dont le personnel est aujourd'hui au nombre de 28 employés municipaux dont 23 policiers sur le terrain. L'augmentation de caméras sur les établissements scolaires, primaires et maternelles est à réaliser et budgétisée.

NUISANCES SONORES

Nous continuons de militer pour le remplacement des outils thermiques des paysagistes, jardiniers et autres entreprises, par des outils à batterie électrique nettement moins bruyants. Nous avons remarqué qu'il y a une évolution positive mais encore trop timide en la matière. Nous encourageons nos lecteurs à privilégier les entreprises qui fournissent des efforts en ce sens.

En ce qui concerne les établissements de nuit, cette année a marqué une évolution notable. En effet, à part quelques débordements, l'été s'est révélé en général, plus calme que les précédents. L'implication de notre association, des collectifs de riverains, de la Municipalité et de la Police Nationale, dans la lutte contre les nuisances nocturnes y est certainement un des facteurs détermi-



— Vie au Pyla —

nants. L'ouverture de la discothèque Dune dans la zone industrielle de La Teste a aussi attiré une partie des noctambules.

Il reste cependant encore des efforts à faire pour réduire les nuisances dues aux incivilités (stationnements sauvages, coups de klaxon, hurlements, autoradios à fond), mais si les professionnels de la nuit continuent de respecter davantage leurs voisins et invitent leur clientèle à faire de même, nous pourrons espérer être sur une voie encourageante.

Nous rappelons notre opposition aux autorisations exceptionnelles

d'ouverture des établissements jusqu'à 4 h du matin dès lors que la Police Municipale n'est en service que jusqu'à 3h30 en été, et que ces ouvertures tardives ont chaque fois donné lieu à débordements.

Enfin précisons à nouveau que les nuisances sonores sont devenues un enjeu majeur de santé publique comme le démontre la constitution massive dans de nombreuses villes d'associations ou de collectifs de riverains.

Au Pyla, le Collectif Contre les Nuisances œuvre depuis plusieurs années en collaboration avec les

pouvoirs publics et un nouveau Collectif « Bien Vivre à Pilat plage » s'est constitué cette année, regroupant les riverains du quartier Pyla-Sud.

LES OLD

Les Obligations Légales de Débroussaillement sont la garantie de notre sécurité en cas de départ de feu ou d'incendie. Rappelons que **c'est avant le mois de mars que le débroussaillement doit être effectué** afin de limiter l'impact sur l'avifaune à la saison des nids.

Par Alain Herzhaft

Nous donnons la parole aux Collectifs

Contre les Nuisance 33115

Le Collectif, depuis maintenant plus de 10 ans, agit essentiellement contre les nuisances nocturnes directes et indirectes générées par 3 établissements de nuit: le Paradiso, le Balap et La Suite. Les années se suivent et les contacts maintenus périodiquement avec la Mairie, confortés par une réglementation et une Charte de La Vie Nocturne désormais conforme à nos attentes, nous permettent de constater que les établissements de nuit sont devenus plus respectueux de leur voisinage. Mais nous ne vivons pas dans un monde parfait et les efforts réalisés par les établissements, sous l'impulsion de La Mairie, restent inégaux. Nous restons ainsi actuellement attentifs à la clarification de la situation administrative de La Suite, notamment vis à vis de l'urbanisme. Nous restons convaincus que l'amélioration des choses et leur stabilisation passe d'abord par un dialogue avec les établissements et les autorités, sans s'interdire pour autant des actions plus formelles, du type recours gracieux, comme déjà initiés à deux reprises par plusieurs membres du Collectif. La vie du Collectif et son efficacité passe aussi par la dynamique et la vigilance de ses membres. Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir préserver la qualité de vie du Pyla sur Mer, en luttant notamment contre les nuisances nocturnes, telle qu'en témoigne la place grandissante donnée par l'ADPPM à ce sujet dans ses gazettes.

Bien Vivre à Pilat Plage

Le Collectif a échangé avec la Mairie sur les points sensibles de la circulation, du stationnement, des nuisances sonores, des camping-cars et entretien des plages. Saluant la nouvelle zone 30, les riverains demandent plus de rigueur et de contrôles en ce qui concerne les stationnements, notamment celui en double file devant la Corniche et la privatisation de places publiques par l'établissement. Les soirées festives organisées par la Corniche continuent de susciter de vives critiques. Les riverains dénoncent une transformation de l'établissement en « bar de nuit à ciel ouvert » incompatible avec le caractère résidentiel du quartier et la proximité d'un site classé Natura 2000. Des plaintes ont été déposées, notamment pour atteinte à l'environnement. Concernant la dégradation des plages lors de la réfection des perrés, la Mairie assure mettre dorénavant en place un état des lieux avant travaux et un suivi des chantiers, elle annonce une étude pour reconstituer les épis afin de préserver la qualité des plages. Les riverains restent mobilisés pour que leur quartier conserve son caractère apaisé et résidentiel, même au cœur de la saison estivale.





— Les perrés au Pyla — Protection ou illusion



L'Association des Riverains du Pyla, en charge de la coordination de l'action des propriétaires riverains, est à la veille de célébrer le centième anniversaire de sa création.

Association Syndicale Autorisée (ASA), l'Association des Riverains du Pyla regroupe l'ensemble des propriétaires riverains dans le but d'entretenir, à la charge de chacun, la totalité du littoral du Pyla. Etablissement à caractère administratif public, l'ASA est soumise au contrôle de l'Etat (en l'occurrence le Préfet de la Gironde) et suit les règles de la comptabilité publique (son trésorier est le percepteur du Trésor Public).

Les ASA sont régies par l'ordonnance du 1er juillet 2004 et le décret du 3 mai 2006.

Au Pyla ce sont 152 propriétaires répartis

sur plus de 4 kilomètres et dont la Mairie de La Teste est le plus important, qui ont la responsabilité individuelle et collective de la protection du littoral. Depuis 100 ans ce sont d'innombrables tempêtes, certaines même dévastatrices, qui ont mis à l'épreuve cette solidarité avec peu d'autres exemples sur le littoral français. Un assureur y contribue partiellement outre une réserve propre de l'ASA.

Si la limite au nord avec Arcachon est évidente, celle au sud avec la Dune l'est moins. L'ASA incorpore depuis peu le musoir de la Corniche qui marque la nouvelle limite sud, assurant ainsi une protection supplémentaire des habitations et constructions.

L'ASA des Riverains est administrée par un conseil fonctionnant à la manière d'un conseil d'administration de société mais bénévolement. Ses derniers présidents ont été Charley Fuster, Lionel

Lemaire, François de La Giroday et aujourd'hui Thierry Labbé. Un certain nombre de riverains sont aussi membres de l'ADPPM.

D'autre part l'ASA s'est adjointe une entreprise du groupe SUEZ, SAFEGE qui a pour mission de déterminer les règles et de vérifier leur application en matière de sécurité des perrés. Leur aptitude à résister aux agressions de l'océan fait l'objet d'un classement rigoureux suivi avec des codes de couleur mis à jour périodiquement. De ce fait la robustesse effective des perrés ne cesse de s'améliorer de manière spectaculaire grâce aux efforts de la quasi totalité des propriétaires. C'est ainsi que 30 nouveaux perrés seront enrochés durant les 18 prochains mois, cela bien qu'aucun sinistre n'ait été déclaré depuis un an.



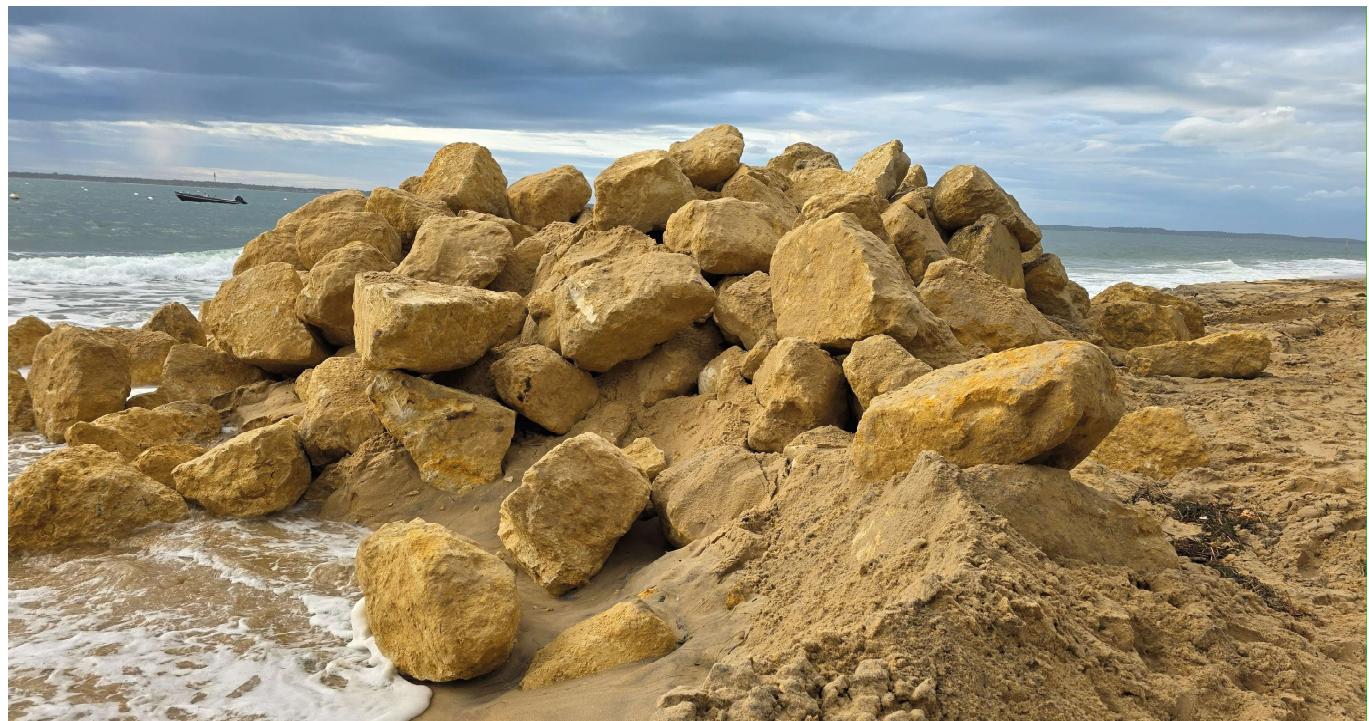


La contribution annuelle de chaque propriétaire riverain à l'effort de défense contre les agressions de la mer est de 100 euros par mètre linéaire de perré, soit près de 450 000 euros pour l'ensemble de la côte pylataise. Aucune subvention publique ne s'y ajoute. Le maintien de ce montant de cotisation en l'absence même de gros sinistre, à l'exception de 2023, permet la constitution d'un fonds d'auto-assurance rassurant.

150.000 m³ qui viennent recharger nos plages pour un total à ce jour proche de 3 millions de m³. Il s'ajoutera au rechargement de février prochain 30.000 m³ pour le musoir.

En revanche, ces mêmes plages se sont trouvées souillées ces derniers temps par des débris de chantier réapparus après le retrait périodique du sable entre deux réensablements, mais aussi par des entreprises négligentes à l'occasion de travaux de

côte pylatais avait reculé de 400 mètres environ entre 1825 et 1925 (données SOGREAH). Depuis lors les phénomènes les plus dévastateurs, telles les tempêtes Lothar et Martin fin 1999 avec des vents de 200 km/h en Aquitaine (140 morts en Europe), ont été contenus au Pyla, certes au prix de gros dégâts ponctuels mais non pas dévastateurs. Un tel phénomène s'était produit périodiquement dans le passé, comme en décembre 1951, et ne peut que



Par comparaison on rappellera que pour le propriétaire le coût d'une réfection totale est de l'ordre de 5 à 10.000 euros par mètre linéaire, voire sensiblement plus en cas de destruction complète et de situation d'urgence.

Enfin et surtout on sait que depuis 2003, année du Grand réensablement, où plus de 1 million de mètres cubes de sable a été déversé sur le littoral pylatais, ce sont tous les deux ans plus de

perrés. La mairie de La Teste comme l'Association des Riverains accordent la plus grande attention à ce constat et mettent en oeuvre des actions concrètes à l'encontre des quelques entreprises coupables de négligence dans la clôture des chantiers sur mer.

C'est naturellement lors des plus violentes tempêtes que le rôle protecteur des perrés apparaît dans toute son évidence. Ainsi avant leur création le trait de

réapparaître dans le futur, ce qui milite évidemment pour un renforcement accru des perrés.

A défaut de cet alignement de perrés immuable depuis une centaine d'années où en serait le littoral du Pyla ? Certainement pas au boulevard de l'océan, mais quelque part entre celui-ci et le boulevard de l'Atlantique...

Et en 2100 ?

Par Lionel Lemaire





— Préserver les pins du Pyla —



Après les grands incendies de 2022, les pins ont été soumis à rude épreuve. En effet, les scolytes, petits insectes de la famille des coléoptères, se sont développés sur les arbres affaiblis, les condamnant irrémédiablement après leur passage. Rappelons que ces insectes xylophages creusent des galeries sous l'écorce des pins et empêchent la circulation de la sève.

De très nombreux pins ont donc dû être abattus pour éviter, autant que faire se pouvait, la propagation de la maladie. Toutefois, nous avons eu la satisfaction de constater que, après quelques années, le mal a cessé. L'épidémie s'est arrêtée.

Il est donc temps de recréer notre forêt historique ! Et de replanter des pins au Pyla.

Or, dans les années qui ont précédé les incendies, force est de constater que de mauvaises habitudes avaient été prises. En effet, on abattait toujours plus de

pins au Pyla.

Il y avait les abattages sauvages, encore réels et trop nombreux, mais aussi ceux qui relevaient d'une autorisation municipale.

Maintenant que la crise des scolytes est derrière nous, il nous faut prendre de bonnes habitudes.

Il existe 2 cas de figure :

- Les abattages imposés par la mairie parce que l'arbre est très malade et dangereux. Dans ce cas, rien à faire d'autre qu'obéir à l'injonction municipale : c'est une « obligation ».
- Les abattages qui font l'objet d'une demande en bonne et due forme auprès de la mairie et qui sont « autorisés » par la ville.

Ne confondons pas ces 2 termes : « autorisation » ne veut pas dire « obligation ».

Si des pins font tomber des aiguilles, des pommes de pin et de la résine sur une voiture, une piscine ou un toit, on doit demander à la mairie d'envoyer un technicien spécialiste des pins !

Très souvent, le technicien voit que l'arbre a des champignons et qu'il peut tomber. Il accorde alors l'« autorisation » de le couper, avec une obligation de replanter, sans précision de taille ou d'âge, un nouvel arbre. Le propriétaire en conclut qu'il est obligé d'abattre ce pin.

Quant à la replantation, c'est seulement dans 15 ou 20 ans que lui ou ses enfants commenceront à apercevoir les frondaisons d'un nouvel arbre s'il n'a pas subi le même sort que le précédent.

Les pins sont l'essence même du Pyla ! Notre station de « villas sous les pins » ne serait rien sans eux, et nous devons à tout prix les conserver !

Ce que nous demandons, c'est de ne pas accorder systématiquement l'« autorisation » de couper

un pin, mais analyser et comprendre les vraies motivations des demandeurs, sans être obsédé par le « principe de précaution ». En effet, combien de maisons ont-elles été détruites par la chute d'un pin depuis 30 ans au Pyla ? Elles se comptent sur les doigts d'une main ... Et si l'on expertise tous les pins matures du Pyla, il y a de fortes chances qu'on en abatte 80% !

Nos préconisations :

- Revaloriser fortement les amendes pour coupe irrégulière.
 - Par le dialogue, déterminer les vraies motivations du demandeur.
 - Evaluer les vrais risques de chute prochaine (et non fantasmée) de l'arbre.
 - Si malheureusement un pin doit être abattu, s'assurer « en présentiel » le jour de l'abattage que les préconisations sont bien respectées par l'entreprise et le propriétaire.
 - **Vérifier que la replantation d'un arbre est effective. Le spécialiste qui intervient pour juger de l'opportunité d'abattre un pin doit aussi intervenir pour s'assurer de la replantation d'un arbre.**
 - Imposer une taille minimum pour l'arbre qui doit être replanté.
- Le rôle de nos élus est essentiel ! Il faut faire preuve de pédagogie ! Le Pyla, ce n'est pas seulement de la taxe foncière, c'est aussi notre patrimoine ! Faisons en sorte de convaincre les administrés de la richesse de la végétation locale, de la nécessité de la défendre pour que leur cadre de vie reste exceptionnel !

Par Nicolas Gusdorf

